



Traité Chévi'it

Michna 7 - Chapitre 7

ז, ז ורד חדש שכבשו בשמן ישן, ילקט את הורד; וישן בחדש,
חייב בbijour. חרובים חדשים שכבשן בין ישן, וישנים
בחדש-חייב בbijour. זה הכלל: כל שהוא בנותן טעם--חייב
לבער, מין בשאיינו מינו; ומין במינו, כל שהוא. שביעית, אוסרת
כל שהוא במינה; ושלא במינה, בנותן טעם.

Si on a plongé une rose fraîche dans de l'huile ancienne [de la sixième année], on sort la rose. Une rose vieillie dans de l'huile fraîche : le tout est soumis au Bi'our. Si on a plongé des caroubes frais dans du vin vieux, ou des caroubes vieux dans du vin frais, le tout est soumis au Bi'our. Voici la règle : ce qui donne du goût est soumis au Bi'our si ce sont des espèces différentes. Si ce sont deux mêmes espèces, [il en est ainsi] quelle que soit la quantité. La Chémitta interdit quelle que soit la quantité si c'est la même espèce, et si ce sont deux espèces différentes, il faut qu'il y ait le goût.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions